

DEL2024-110



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2024
19H15

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Désaffectation et déclassement d'une emprise d'environ 142 m² issue du domaine public (délaisé voirie - avenue de Peygros)

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 19 heures 15 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Evelyne HIRELLE - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Mireille JEUDY - Mme Sophie PERCHERON - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTISTI - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ

POUVOIRS DE : M. Christian PERTICI à Mme Andrée MARCKERT - Jean-Michel BATTISTI à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à Mme Aleth CORCIN - Mme Patricia DI SANTO à Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI à M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ à Mme Audrey MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THEME : FONCIER

RAPPORTEUR : Jean-Luc FRANÇOIS

SYNTHÈSE

La Commune a été sollicitée par Madame Sophie BRETEGNIER pour lui céder une partie du domaine public communal.

Celle-ci correspond à un délaissé de voirie jouxtant la parcelle cadastrée section AZ n°234, à hauteur du 159 avenue de Peygros. Il s'agit d'un bord de voirie enherbé ne présentant pas d'intérêt public particulier.

Pour céder cette emprise foncière, il est nécessaire de procéder au préalable à la désaffectation et au déclassement de la partie du domaine public concernée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désaffectation et au déclassement d'un délaissé de voirie situé avenue de Peygros et d'une emprise totale d'environ 142 m².

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et L2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1111-1 et L2141-1 ;

Vu la demande de Madame Sophie BRETEGNIER effectuée par le biais de l'agence immobilière par courriel du 12 juin 2024 et portant sur l'acquisition d'une emprise de 142 m² issue du domaine public (délaissé de voirie - avenue de Peygros).

Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS expose au Conseil Municipal :

Considérant que Madame Sophie BRETEGNIER, propriétaire de la parcelle cadastrée section AZ n°234 jouxtant l'avenue de Peygros, a sollicité la Commune afin de se porter acquéreur d'un délaissé de voirie contigu à sa propriété et ce, en vue de pouvoir aligner sa future clôture au droit du cheminement piéton existant ;

Considérant que ledit délaissé est un bord de voirie enherbé d'environ 142 m², tel qu'il figure sur le plan en annexe ;

Considérant que s'agissant d'une emprise issue du domaine public, la Commune doit préalablement constater la désaffectation de l'emprise et ensuite prononcer son déclassement ;

Considérant que le bien n'est grevé d'aucune servitude d'utilité publique ni emplacement réservé ;

Considérant que la Commune n'a pas d'utilité à conserver ce terrain qui ne présente pas d'intérêt public particulier ;

Considérant que la cession envisagée par la Commune n'est pas de nature à porter atteinte à la desserte et à la circulation au regard de la nature même des emprises : zone enherbée inaccessible. L'opération envisagée est de ce fait dispensée d'enquête publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Commune.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la partie de l'avenue de Peygros précitée pour une emprise d'environ 142 m² en bordure de la parcelle AZ n°234 et de décider du déclassement définitif de l'emprise concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de la partie de l'avenue de Peygros précitée pour une emprise d'environ 142 m² en bordure de la parcelle AZ n°234 ;
- **DE DECIDER** le déclassement définitif de l'emprise concernée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte afférent à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 18 décembre 2024

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre-François Derache', written in a cursive style.